

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2009

Séance du 2 mars 2009

CG 09/1^{ère}/I-17

PERSONNEL DEPARTEMENTAL

LA FORMATION DU PERSONNEL TERRITORIAL

La loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a profondément modifié la formation du personnel territorial, plaçant désormais l'agent et la négociation au coeur du dispositif.

Les principaux axes de cette réforme sont les suivants :

- droit à la formation tout au long de la vie et au dialogue social,
- allègement de la formation initiale des cadres A et B et extension de celle-ci aux agents de catégorie C,
- lutte contre l'illétrisme et apprentissage de la langue française,
- reconnaissance de l'Expérience Professionnelle,
- congé spécifique pour la Validation des Acquis de l'Expérience.

Conformément au texte précité, la collectivité établit chaque année un **Plan de Formation** et le soumet à l'approbation du Comité Technique Paritaire.

Tout comme lors du Budget Primitif 2008, il m'est apparu opportun de vous présenter un **bilan de la formation au sein de notre collectivité**.

I - LA FORMATION AU CONSEIL GENERAL DE TARN-ET- GARONNE EN QUELQUES CHIFFRES

a) l'évolution des effectifs de la collectivité depuis 2003 :

2003	2004	2005	2006	2007	2008
695	739	785	825	996	1169

Ne sont comptabilisés ni les agents du Centre Départemental de l'Enfance et de l'IMEP de MIMIZAN, qui relèvent de la Fonction Publique Hospitalière, ni les assistants familiaux qui bénéficient d'un dispositif de formation spécifique.

b) bilan des formations des agents pour cette même période :

TYPE DE FORMATIONS	2003	2004	2005	2006	2007
Formation de perfectionnement "INTRA"	34 stages 672 journées 224 agents	23 stages 306 journées 122 agents	18 stages 330 journées 165 agents	55 stages 709 journées 316 agents	50 stages 723 journées 285 agents
Formation de perfectionnement individuelle	1553 journées 422 agents	1339 journées 508 agents	1110 journées 551 agents	929 journées 327 agents	559 journées 201 agents
Préparations concours	444 journées 58 agents	601 journées 73 agents	509 journées 57 agents	434 journées 74 agents	421 journées 44 agents
Formations obligatoires	463 journées 19 agents	529 journées 25 agents	757 journées 26 agents	764 journées 30 agents	896 journées 38 agents
VOLUME TOTAL FORMATION	3132 journées 723 agents	2775 journées 728 agents	2706 journées 799 agents	2836 journées 747 agents	2599 journées 568 agents

Un même agent peut participer à plusieurs formations.

c) préparations et réussites aux concours et examens professionnels depuis 2002 ayant entraîné une nomination en catégorie supérieure :

ANNEES	EFFECTIFS COLLEC-TIVITE	AGENTS EN PREPARATION PAR CATEGORIES			LAUREATS CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS			TOTAL
		A	B	C	A	B	C	
2003	695	4	16	38	2	2	2	6
2004	739	6	9	58	3	2	0	5
2005	785	4	16	37	5	3	1	9
2006	825	3	15	56	1	10	1	12
2007	996	1	6	37	4	14	1	19
TOTAL		18	62	226	15	31	5	51

L'accès aux concours est libre. Il n'est pas nécessaire de suivre préalablement une préparation organisée par le CNFPT pour se présenter à un concours interne ou externe ou à un examen professionnel.

d) évolution du budget de la formation depuis 2003 :

Les chiffres présentés tiennent compte de la cotisation obligatoire versée au CNFPT, ainsi que des frais pédagogiques et des frais de déplacement (les chiffres relatifs au bilan 2008 ne sont pas arrêtés).

2003	2004	2005	2006	2007
233 478 €	259 198 €	248 481 €	256 517 €	285 526 €

e) l'accueil des stagiaires non rémunérés :

2003	2004	2005	2006	2007
78	108	100	118	100

Il est à noter qu'à compter du 1er janvier 2009, les stagiaires d'une durée supérieure ou égale à 3 mois seront désormais rémunérés par la collectivité conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, ainsi que du décret du 31 janvier 2008, relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise. Cette modalité a été décidée suivant délibération de l'Assemblée Départementale en date du 17 novembre 2008.

II – LE PLAN DE FORMATION 2009

Le Plan de Formation 2009 a été **validé par le Comité Technique Paritaire** du 18 décembre 2008 et trois axes ont été identifiés :

a) le développement des techniques professionnelles de base :

Il s'agit de perfectionnement ou d'acquisition de nouveaux savoirs en technique administrative, maîtrise des Technologies de l'Information et de la Communication, hygiène et sécurité des agents dans l'exercice de leurs missions (habilitations, certificats d'aptitude et permis divers).

Sur ce dernier point, il convient de souligner qu'un plan triennal de formation « manipulation des extincteurs » a été élaboré afin de résorber rapidement le déficit de formation des agents de la collectivité.

Le tableau ci-dessous permet également d'appréhender l'évolution des formations de sécurité mises en oeuvre depuis 2003.

DOMAINES	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Habilitations Electriques						
- Stagiaires	-	-	20	29	28	24
- Journées	-	-	25	35	36	24
CACES						
- Stagiaires	-	4	-	3	42	94
- Journées	-	14	-	7,5	84	196.5
Produits Phytosanitaires						
- Stagiaires	-	3	-	1	-	-
- Journées	-	3	-	1	-	-
Sauveteurs Secouristes du travail						
- Stagiaires	31	28	22	50	61	91
- Journées	31	31	22	55	81	91
HACCP						
- Stagiaires	-	-	-	-	15	
- Journées	-	-	-	-	30	
Formation « prise de poste » STA (signalisation temporaire, sécurité et prévention, sécurité routière)						
- Stagiaires					-	56
- Journées					-	33
Mise à disposition nouveau matériel STA (broyeur de branches, tracteur débroussailleuse, camions, épaveuse)						
- Stagiaires						44
- Journées						22
ACMO TOS (FI+FC)						
- Stagiaires						19

DOMAINES	2003	2004	2005	2006	2007	2008
- Journées						27
Maîtrise risques routiers						
- Stagiaires						9
- Journées						9
Manipulation des produits d'entretien						
- Stagiaires						23
- Journées						11,5
Gestes et postures (PRAPE)						
- Stagiaires	-	-	-	-	12	30
- Journées	-	-	-	-	24	60
TOTAL						
- Stagiaires	31	35	42	83	158	390
- Journées	31	48	47	98,5	255	474

b) développer les compétences managériales et inscrire la formation dans cette démarche :

Cet axe permet de sensibiliser et d'accompagner les agents qui le souhaitent, dans leur fonction d'encadrement, d'animation d'équipe et de conduite de projet.

c) anticiper ou faciliter la mise en œuvre des politiques et des compétences de la collectivité départementale :

La diversité des compétences, la nécessaire réactivité liée à la proximité avec les usagers ainsi que des domaines en perpétuelle mutation imposent aux agents une formation continue dans tous les domaines.

III – LE BUDGET PREVISIONNEL DU PLAN DE FORMATION 2009.

Le nombre de demandes de formation inscrites au Plan de Formation 2009, s'établit à 765, pour un coût prévisionnel de 100 467 €.

Il s'agit, à ce stade de la procédure, de simples données indicatives dans la mesure où toutes les formations demandées n'ont pu faire l'objet d'une estimation financière.

Je vous précise que ces prévisions n'incluent pas le coût des frais de déplacement liés aux formations.

IV - PREMIER BILAN DE LA REFORME

Au terme d'une année d'application de la réforme de la formation territoriale, il convient d'effectuer un premier bilan.

a) le Droit Individuel à la Formation Professionnelle (DIF) :

L'année 2008 a été celle du démarrage du Droit Individuel à la Formation. Désormais, tout agent bénéficie chaque année d'un droit individuel de 20 heures cumulables sur 6 ans dans la limite de 120 heures.

La mise en oeuvre du Droit Individuel à la Formation relève de l'initiative de l'agent en accord avec l'employeur.

L'agent devient acteur de son parcours professionnel.

En 2008, la collectivité n'a été saisie d'aucune demande d'ouverture de Droit Individuel à la Formation.

b) le Livret Individuel de Formation (LIF) :

Chaque agent du Conseil Général a été destinataire de son Livret de Formation. Dès le 19 septembre 2008, près de 1200 livrets version « papier » ont été distribués par le Bureau de la Formation, étant précisé que chaque agent peut également gérer son livret via une formule dématérialisée, avec le CNFPT.

Ce livret, qui permet de conserver une traçabilité des formations effectuées, est la propriété de l'agent qui en conserve la responsabilité d'utilisation, de communication et qui se charge de le compléter.

c) la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) :

Deux Validations des Acquis de l'Expérience sont actuellement en cours.

d) le Bilan de Compétences et la lutte contre l'illettrisme :

En 2008, il n'y a pas eu de demande, dans ces deux domaines.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de la communication de Monsieur le Président sur la formation du personnel territorial dans le cadre de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, plaçant désormais l'agent et la négociation au coeur du dispositif.

Acte donné.

Le Président,